Modification de la maquette du master d'informatique

Trois ensembles de modifications sont demandés sur les parcours du master d'informatique.

Le **premier** ensemble de modifications porte sur les codes utilisés dans le système d'information pour désigner les parcours-types et les parcours-pédagogiques du master d'informatique. En effet, ceux-ci ne sont **pas cohérents**, et contiennent mêmes des **coquilles** (par ex. "S1" au lieu de "SI" pour désigner SICOM).

Ces incohérences rendent plus difficile la relecture et la vérification des maquettes, services et emplois du temps. Elles ont même été la **cause d'erreurs** commises par le **pôle emploi du temps** cette année.

Le **deuxième** ensemble se compose de deux modifications :

1. Réunir deux UE mutualisées des M1 ILSEN & SICOM en une seule (mêmes volumes horaires, mêmes coefficients, mêmes crédits).
2. Déplacer 3h d'une UCE vers une autre UCE de la même UE de M2 ILSEN.

Ces deux modifications sont demandées pour des raisons à la fois pédagogiques et logistiques.

Le **troisième** ensemble de modifications concerne le parcours-type IA. Depuis sa création, il y a trois ans, les étudiants de ce parcours-type se plaignent de la **faible prévalence de l'intelligence artificielle** dans les cours suivis au S1 (par rapport aux UCE mutualisées avec les autres parcours-types).

De plus, une enquête auprès des étudiants extérieurs au CERI dont le dossier avait été accepté mais qui ont décidé de ne pas rejoindre notre parcours, a permis d'établir qu'ils avaient privilégié des formations **plus fortement orientées vers l'intelligence artificielle**.

Le CERI estime qu'il est nécessaire d'**augmenter l'attractivité de ce parcours**, en augmentant la part d'enseignements spécifiques à l'intelligence artificielle. Pour cette raison, nous demandons à transformer l'une des UCE mutualisées en une UCE de spécialité.

La modification demandée aura les effets suivants en termes de variations de volume horaire (en raisonnant sur la base des effectifs de cette année) :

- Dé-mutualisation de S-E06-0609 UCE 3 URBANISATION : –18h de TP en raison de la suppression d'un groupe de TP ;
- Dé-mutualisation de S-E06-0643 UCE 3 SECURITE DES IMPLEMENTATIONS CRYPTOGRAPHIQUES : pas d'effet ;
- Création de l'UCE Traitement automatique du langage naturel : +12h CM et +12h TP ;
- Effet net : +12h CM et –6h TP.

Le détail des modifications demandées est indiqué ci-après, et il est aussi décrit en rouge dans les maquettes des parcours concernés.

MISE EN COHERENCE DES CODES DES PARCOURS

M1 :

- M1EN >> **M1IL**
- M1CMIILSE >> **M1ILCMI**
- M1ILSEN >> **M1ILSTD**
- M1IA >> **M1IA**
- M1CMIIA >> **M1IACMI**
- M1INTEART >> **M1IASTD**
- M1S1 >> **M1SI**
- M1CMISICO >> **M1SICMI**
- M1SICOM >> **M1SISTD**

M2 :

- M2EN >> **M2IL**
- M2CMIILSE >> **M2ILCMI**
- M2ILSEN >> **M2ILSTD**
- M2IA >> **M2IA**
- M2CMIIA >> **M2IACMI**
- M2INTEART >> **M2IASTD**
- M2S1 >> **M2SI**
- M2CMISICO >> **M2SICMI**
- M2SICOM >> **M2SISTD**

PARCOURS-TYPES ILSEN & SICOM

M1 :

Créer une nouvelle **UE** :

- Nom : **ARCHITECTURES TECHNIQUES**
- ECTS : 6
- Coefficient : 6
- Volume horaire : 78h

Elle **regroupera** les deux UE **existantes** suivantes :

- S-U06-0603 UE ARCHITECTURES CLOUD ET VIRTUALISATION
- S-U06-0604 UE ARCHITECTURES WEB

Ces deux UE sont donc à **transformer** en UCE de la nouvelle UE. Elles **conservent** leurs ECTS, coefficient et volumes horaires.

Ces deux UE sont actuellement **mutualisées** entre les parcours-types ILSEN et SICOM, et doivent le **rester** dans la nouvelle maquette.

PARCOURS-TYPE ILSEN

M2 :

Dans l'UE :

- S-U06-0624 UE OPTION : E-COMMERCE

Il faut **ajouter** 3h de TP à l'UCE suivante :

- **S-E06-0631 UCE 2 E-MARKETING ET E-REPUTATION**

Et **enlever** 3h de TP à l'UCE suivante :

- **S-E06-0632 UCE 3 APPLICATION E-COM**

PARCOURS-TYPE IA

M1 :
Supprimer l'UCE suivante, qui est mutualisée avec le parcours-type **ILSEN** :

- **S-E06-0609 UCE 3 URBANISATION**

Elle apparait dans les UE suivantes, dont les ECTS/coefficient/volume horaire doivent donc être révisés (pour le parcours-type IA) :

- S-U06-0605 UE CONCEPTION LOGICIELLE
    - ECTS : 7
    - Coefficient : 7
    - Volume horaire : 88h30
- S-U06-0613 UE CONCEPTION LOGICIELLE
    - ECTS : 4
    - Coefficient : 4
    - Volume horaire : 55h30

Supprimer l'UCE suivante, qui est mutualisée avec le parcours-type **SICOM** :
S-E06-0643 UCE 3 SECURITE DES IMPLEMENTATIONS CRYPTOGRAPHIQUES
Elle apparait dans les UE suivantes, dont les ECTS/coefficient/volume horaire doivent donc être révisés (pour le parcours-type IA) :

- S-U06-0631 UE SECURITE DE L'INTERNET
    - ECTS : 7
    - Coefficient : 7,5
    - Volume horaire : 90h
- S-U06-0632 UE SECURITE DE L'INTERNET
    - ECTS : 4
    - Coefficient : 5,5
    - Volume horaire : 66h

Créer l'UCE suivante, qui sera **spécifique** au parcours-type IA :

- Nom : **TRAITEMENT AUTOMATIQUE DU LANGAGE NATUREL**
- ECTS : 2
- Coefficient : 2
- Volume horaire : 12h CM + 12h TP

À **placer** dans l'UE suivante de M1 IA, dont les ECTS/coefficient/volume horaire doivent donc être révisés :

- S-U06-0671 UE TECHNIQUES D'APPRENTISSAGE AUTOMATIQUE
- ECTS : 8
- Coefficient : 8
- Volume horaire : 96h

Stéphane Huet Directeur du département informatique	
Yannick Estève Directeur du LIA	
Mickael Rouvier Responsable du parcours ILSEN Responsable de l'UE *Conception logicielle*	
Abderrahim Benslimane Responsable du parcours SICOM	
Vincent Labatut Responsable du parcours IA Responsable de l'UE *Techniques d'apprentissage*	
Thierry Spriet Responsable des parcours ILSEN-CMI, SICOM-CMI et IA-CMI	
Rachid El-Azouzi Responsable de l'UE *Sécurité de l'Internet*	
Yezekael Hayel Responsable de l'UE *Architectures cloud et virtualisation*	
Corinne Fredouille Responsable de l'UE *Architectures Web* Responsable de l'UE *Option : e-commerce*	